https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5I 14QE94183



## 14ème legislature

Question N° : 94183	De <b>M. Lionel Tardy</b> (Les Républicains - Haute-Savoie)			Question écrite
Ministère interrogé > Finances et comptes publics			Ministère attributaire > Économie	
Rubrique >banques et établissements financiers		<b>Tête d'analyse</b> >politiques communautaires	Analyse > directive sur le red banques. transposition.	ressement des

Question publiée au JO le : 22/03/2016

Date de changement d'attribution : 18/05/2017

Date de renouvellement : 28/06/2016 Date de renouvellement : 04/10/2016 Date de renouvellement : 10/01/2017 Date de renouvellement : 18/04/2017

Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)

## Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur la directive « renflouement interne des banques » (bail-in). Cette directive permet aux banques d'opérer des prélèvements sur les dépôts clients en cas de difficultés bancaires. Il souhaite obtenir des informations détaillées sur les conditions de prélèvement éventuel des clients (règle des 8 %), les garanties qui leur sont accordées, ainsi que les mécanismes de contrôle de cette disposition.